St-Léger sous Cholet
Equilibre et Qualité de vie

PROCÈS-VERBAL
du Conseil municipal
de ST- LEGER SOUS CHOLET

SÉANCE DU 3 JUILLET 2015 - 20h00

L'an Deux mille quinze, le 3 juillet, le Conseil municipal de la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET dûment convoqué le 23 juin 2015, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, Maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Jean-Pierre JOSELON, Marie-Françoise CEUS, Christian USUREAU, Chantal RIPOCHE, Camille OGER, Valérie MORILLON, Jean-Robert TIGNON, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Laurence TISSEROND, Rachel SCELO, Céline FROGER, Isabelle ROMBI, Claire BIMIER, Pascal DANIEAU, Olivier BACLE, Sylvie FORTIN

Membres excusés : Michel LENORMAND *(pouvoir donné à Rachel SCELO)*, Patricia BUTAULT, Jean-Luc HAMARD *(pouvoir donné à Jean-Pierre JOSELON)*, Magalie TIGNON *(pouvoir donné à Olivier BACLE)*, Jean-Louis CILLON *(pouvoir donné à Isabelle ROMBI)*.

Secrétaire de séance : Valérie MORILLON

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 5 JUIN 2015

Adopté à l'unanimité.

2 – AVANT PROJET DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire présente le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qui a pour objet de rationaliser la carte de l'intercommunalité par regroupement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et la diminution des syndicats.
Le Préfet a élaboré un avant-projet qu'il soumet à l'avis des communes.
Situation actuelle :

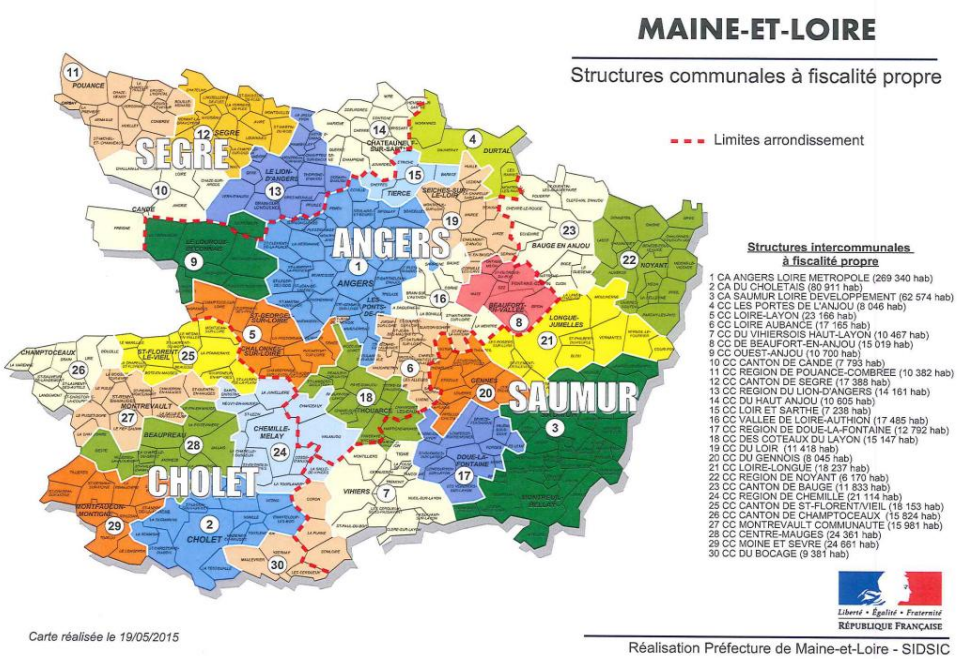
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

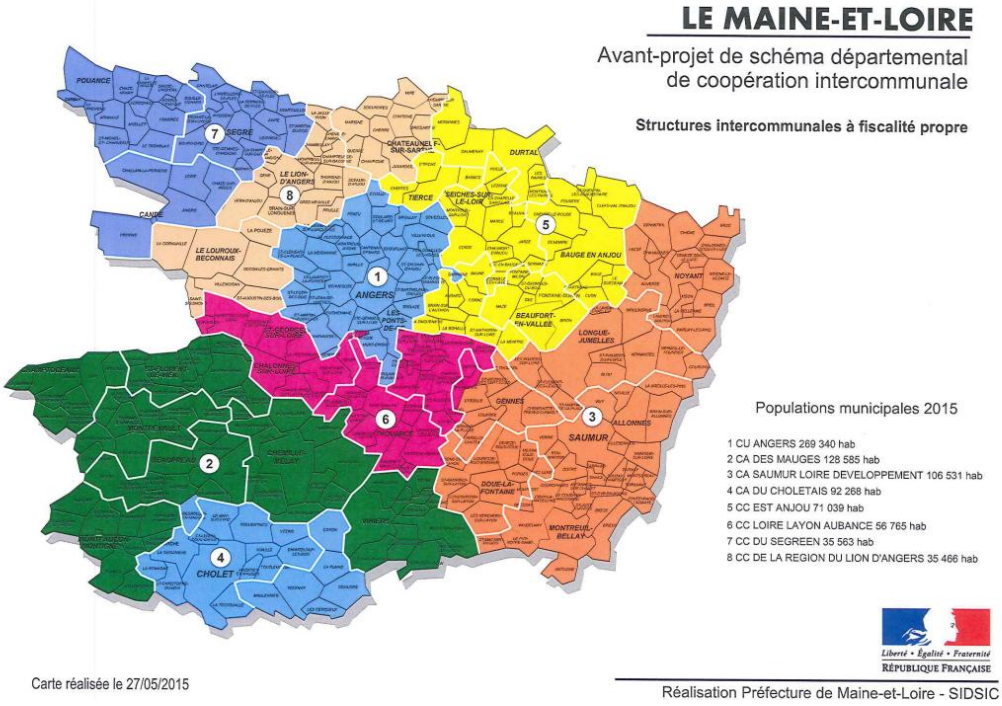

Le Conseil municipal EMET un avis défavorable à l'avant projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (21 voix pour un avis défavorable, et 1 abstention).

3 – BILAN ANNUEL DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CET) DE LA SEGUINIERE

Monsieur Jean-Robert TIGNON, conseiller délégué, rend compte de la dernière réunion de la Commission de Suivi du CET BOUYER LEROUX de la SEGUINIERE :

PLAN DE SITUATION

PLAN D'EXPLOITATION

⇨ L'exploitation en 2013 s'est située progressivement dans les alvéoles 3.3 puis 3.4

⇨ L'alvéole 3.5 a été construite.

C.E.T. "La Cachotlère"

Alvéoles 1.1 à 3.3

Casiers bioréacteurs 1 à 4

Etat au 2 octobre 2014

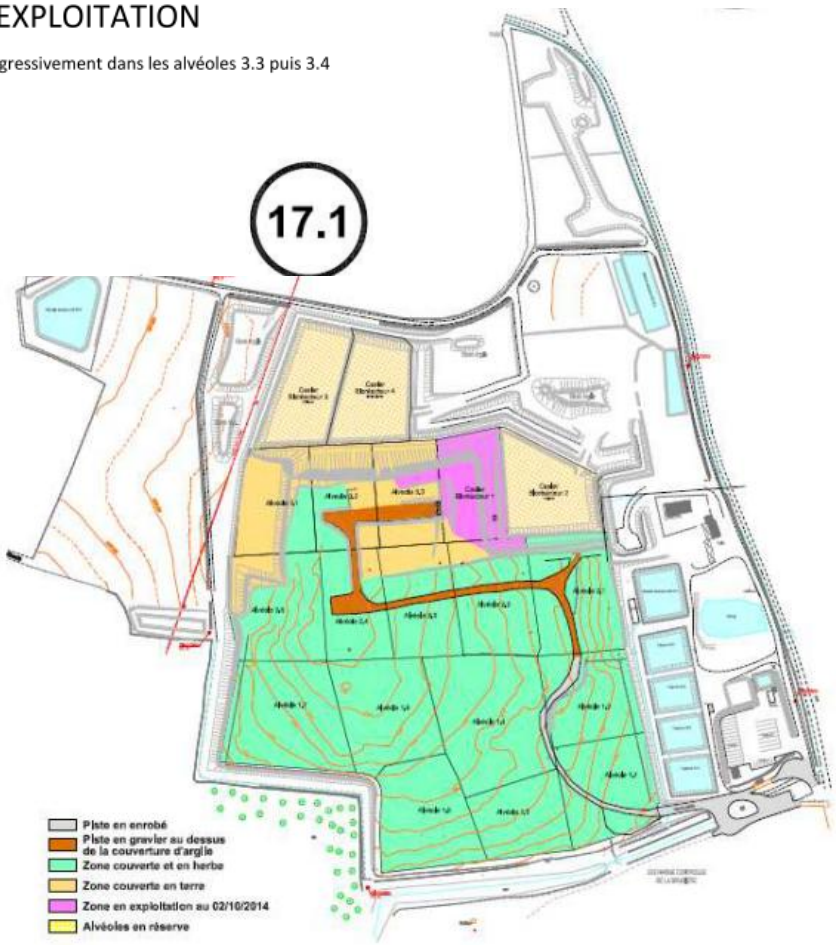

2. TONNAGES ENFOUIS

Le tonnage enfoui reste stable et proche de la valeur autorisée.

Installation autorisée pour 50 000 tonnes / an

	O.M	D.I.B	TOTAL
Année 2002	18 032 T (34%)	34 174 T (66%)	53 266 T
Année 2003	20 296 T (35%)	37 507 T (65%)	57 803 T
Année 2004	18 710 T (35%)	34 409 T (65%)	53 119 T
Année 2005	16 572 T (29,5%)	39 711 T (70,5%)	56 283 T
Année 2006	20 458 T (39%)	32 066 T (61%)	52 524 T
Année 2007	17 843 T (39%)	27 965 T (61%)	45 808 T
Année 2008	15 041 T (35%)	27 679 T (65%)	42 720 T
Année 2009	17 626 T (35,8%)	31 569 T (64,2%)	49 195 T
Année 2010	22 664 T (47%)	25 556 T (53%)	48 220 T
Année 2011	20 538 T (41%)	29 317 T (59%)	49 855 T
Année 2012	8 690 T (17%)	41 121 T (83%)	49 811 T
Année 2013	7 397 T (15%)	42 165 T (85%)	49 562 T
Année 2014	7 343 T (15%)	42 393 T (85%)	49 736 T

3. CONTROLE DES ADMISSIONS

♦ Nombre de remarques et/ou refus émis sur l'année (un même chargement peut faire l'objet de plusieurs remarques)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
CAUSES						
Bidon contenant du liquide	0	0	0	0	0	0
Palettes	9	11	12	6	2	6
Cartons recyclables	4	11	15	7	7	1
Pulvérulents non conditionnés	4	1	1	0	9	18
Ferraille recyclée	2	1	1	1	0	1
Producteur hors secteur	1	2	0	1	0	1
Déchets volumineux	1	1	2	8	0	0
FIPA (absence ou mal renseignée) (Fiche d'information préalable à l'admission des déchets)	16	1	6	2	5	7
Livraison hors tranche horaire prévue	0	0	0	1	0	0
Propreté sur le site (quai…)	5	3	2	5	3	0
Sur-remplissage du caisson	1	0	0	0	0	2
Autres (odeurs, produits interdits, boue, bâchage du camion…)	3	4	21	4	2	7
Absence BSDA (Bordereau suivi déchet amianté)	0	0	0	0	0	0
Conditions météo (vent trop violent)	0	1	1	0	0	0
Absence d'analyse	0	0	0	0	0	0
Non respect des consignes de sécurité	0	0	0	0	1	0
TOTAL	**46**	**36**	**41**	**35**	**29**	**43**

- Traitement
  - Retour au producteur ou retrait des produits non conformes et information écrite au producteur de la non-conformité.
  - Information donnée à la Préfecture de Maine et Loire et à la Préfecture dont dépend le producteur.

- Commentaire
  - Nombre de remarques sur la pulvérulence des déchets en hausse. Cela est dû principalement à un client, dont les déchets ont été détournés vers un autre exutoire début 2015.

4. CONTROLE RADIOACTIVITE DES DECHETS

PRINCIPE DE LA MESURE

L'appareil contrôle l'intensité du rayonnement radioactif ponctuel par rapport au rayonnement radioactif naturel appelé « bruit de fond ».

Un appareil portatif manuel permet un contrôle supplémentaire, en particulier en cas de panne du portique fixe.

FREQUENCE

Le contrôle est réalisé sur chaque camion entrant.

RESULTATS

Un déclenchement le 17 juin 2014 -> Terres non dangereuses enfouies en novembre 2014 après accord de la DREAL

5. INCIDENTS ET ACCIDENTS

Pour rappel, arrêt de la torchère en février 2014 pour sécurisation suite à une déformation du fût. Remplacement du fût en mars. Dégazage du site en marché dégradée pendant cette phase d'arrêt.

Suite à un courrier de l'association DECET en avril 2014, concernant des odeurs ressenties autour du site, le débit global de valorisation vers la briqueterie a été augmenté de façon significative et un puits de biogaz supplémentaire a été réalisé sur l'alvéole 3.3.

6. REJETS

A - VOLUME DES REJETS DE LIXIVIATS

Année 2014

Mois	Volume en m³
Janvier	1 376,70
Février	1 398,00
Mars	2 078,00
Avril	1 169,00
Mai	971,00
Juin	907,00
Juillet	1 617,00
Août	1 629,00
Septembre	1 073,00
Octobre	1 286,00
Novembre	580,00
Décembre	337,00
TOTAL :	14 421,70

Les lixiviats sont traités sur site par une station de lagunage aérée accompagnée en 2014, d'un traitement par osmose inverse. Les rejets se font au fossé, en bordure de la voie communale n°8 rejoignant le ruisseau de Passe Gain.

Au total (perméats + concentrats), 20 340 m³ de lixiviats ont été traités en 2014.

B - CONTRÔLE DES REJETS

- Lixiviat traité (référence : norme de rejet de l'arrêté préfectoral)

  - PH = Conforme
  - Azote = Conforme
  - DBO5 = Conforme
  - DCO = Conforme
  - Hydrocarbures = Conforme
  - Métaux = Conforme

Toutes les mesures effectuées sur les rejets en 2014 sont conformes aux valeurs limites de l'arrêté préfectoral. A noter, toutefois, en mai 2014 un léger dépassement de l'azote global (33,5 mg/l pour 30 mg/l), redevenu conforme le mois suivant.

C – BIOGAZ

•Torchère

Analyse de fumées – analyse par le laboratoire APAVE

	Mesures de l'année 2014		Norme	Avis APAVE
	Torchère BIOME 250	Torchère BG 500		
Monoxyde de carbone	< 2 mg / Nm^3	11 mg / Nm^3	150 mg / Nm^3	Conforme
Dioxyde de souffre	6,3 mg / Nm^3	220 mg / Nm^3	300 mg / Nm^3	Conforme

→ Bonne qualité des rejets

D - VALORISATION

Année	2014
Nm^3	3 288 997
MWh	16 544

La production de biogaz est largement plus importante que l'objectif de 10 000 MWh (équivalent à 10% de la consommation usine).

Rappel Article 9 Arrêté Préfectoral DIDD 2010 N°431 du 16/08/2010 :

« Toute personne qui envisage d'effectuer des travaux au voisinage de la canalisation pouvant affecter le sous-sol doit préalablement s'adresser à l'exploitant de l'ouvrage en procédant aux déclarations réglementaires prévues par le décret n°91-1147 du 14 octobre 1991.

L'exploitant procédera périodiquement à une campagne d'information et de sensibilisation auprès du maire, du gestionnaire de la voierie traversée et des administrations concernées ainsi que dans la mesure du possible, auprès des propriétaires des parcelles concernées. »

7. CONTRÔLE DES EAUX

A – EAUX SOUTERRAINES (piézomètres)

- DCO – DBO5 = Bonne qualité
- Azote = Bonne qualité
- Nitrate – nitrite = Bonne qualité
- Chlorure - sulfate = Bonne qualité
- Bactériologie = Qualité moyenne avec perturbations ponctuelles des puits
- Métaux = Concentrations très faibles liées au fond géochimique local

B – EAUX DE SURFACE (bassin d'exhaure Brunière – Bassin tampon Cachotière)

(référence : normes de rejet de l'arrêté préfectoral)

Les analyses des eaux de ruissellement des bassins BEP 1, 2, 3 et 4 ont été réalisées en interne et par Geoscop en 2014. A noter, la valeur forte en teneur en MES du BEP3 constatée en octobre (340 mg/l), qui est probablement liée à de fortes pluviométries.

Le pH basique récurrent sur les contrôles internes est probablement dû à un développement algal dans les eaux stagnantes des bassins. En 2015, une vérification de la chaine de mesure interne du pH sera effectuée et les périodes de rejet des bassins seront notées

PLAN DES PIEZOMETRES

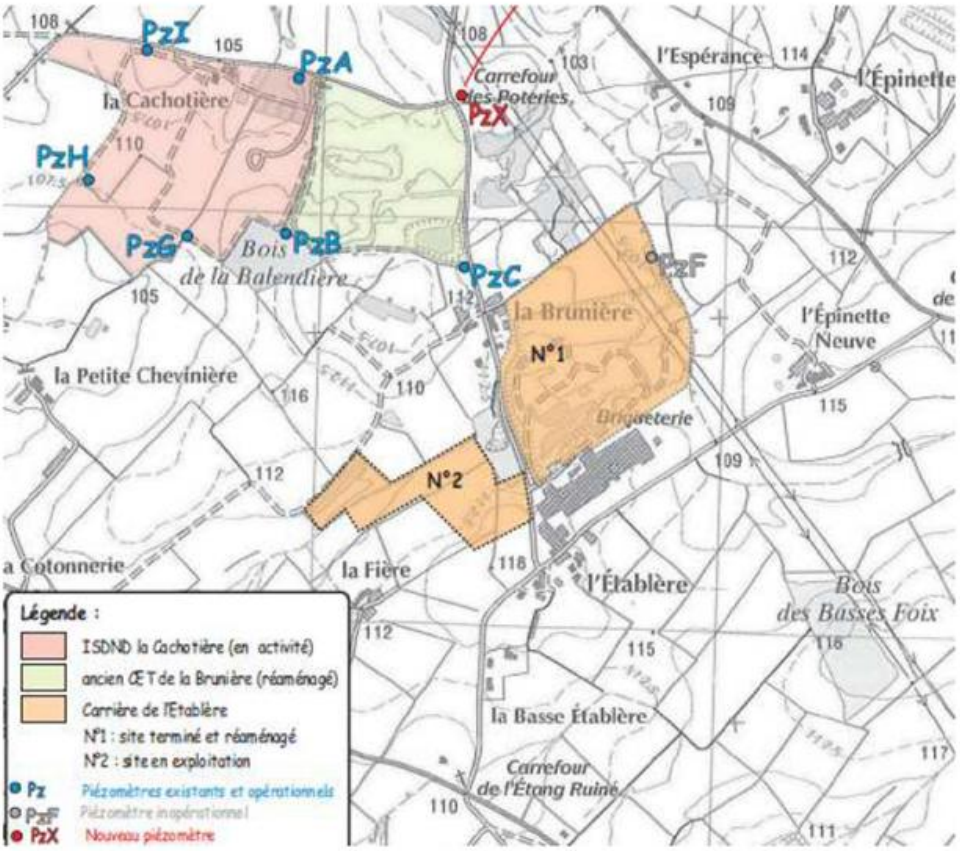

8. BIOREACTEUR

La Préfecture a autorisé, par Arrêté Préfectoral en date du 18 mars 2014, l'exploitation du site de La Cachotière en mode bioréacteur.

Les casiers bioréacteurs reçoivent les aménagements suivants avant le début de leur exploitation :

- Pose du collecteur principal de biogaz et des attentes pour les tranchées drainantes de dégazage à l'avancement, connectés aux équipements de valorisation du biogaz ;
- Pré-équipement du casier pour avoir la possibilité de réinjecter des lixiviats ;
- Indépendance hydraulique par rapport au casier précédent par un dispositif de confinement (géotextile et géomembrane) ;
- L'exploitation du casier bioréacteur s'effectue en moins de 18 mois.

L'exploitation du casier bioréacteur 1 a débuté le 11 octobre 2013 et s'est finie le 05 octobre 2014. Le casier bioréacteur 2 dont l'exploitation a débuté le 06 octobre 2014 est en cours d'exploitation au 31 décembre 2014.

9. TRAVAUX REALISES ET PREVISIONNELS

A - TRAVAUX REALISES EN 2014

Principaux aménagements pour l'exploitation :

•Construction du casier bioréacteur 4

•Couverture argileuse (40 cm) du casier bioréacteur 1 en mars (phase 1) et en novembre (phase 2)

•Réalisation des tranchées drainantes de dégazage à l'avancement et de réinjection

- Casier bioréacteur 1 en juin

•Réalisation du réseau de dégazage définitif haut en novembre

- Trois tranchées drainantes pour l'alvéole 3.3
- Deux tranchées drainantes pour le casier bioréacteur 1

Actions pour diminuer les nuisances olfactives :

⇨ Renforcement du dégazage par :

- La création d'un puits de biogaz supplémentaire pour l'alvéole 3.3 en avril
- Le raccordement des puits de lixiviats des alvéoles 2.3 et 2.4 au collecteur de dégazage en juin.

•Le bâchage des fronts de déchets de l'alvéole 3.3 et du casier bioréacteur 1 en septembre

•La mise en œuvre d'une couverture argileuse (40 cm) sur casier bioréacteur 1 en mars puis en novembre

•Location d'une torchère supplémentaire pendant les phases d'arrêt de la briqueterie (août et fin décembre)

4 – COMPOSTEUR AU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Jean-Robert TIGNON, conseiller délégué, indique au Conseil municipal qu'au début de ce nouveau mandat, l'idée de composter les déchets du restaurant scolaire a de nouveau été évoquée.

Une réflexion a été menée entre la CAC (compétente en matière de déchets), les élus et les agents communaux (restaurant scolaire et services techniques).

Après une période expérimentale de 2 semaines en mars 2015, le composteur définitif a été installé le 26 juin.

A terme, il produira 1.5 tonne de compost, utilisé dans les espaces verts de la Commune.

Le coût d'environ 3 000 € est pris en charge par la C.A.C.

5 – ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CERTAINS SERVICES COMMUNAUX AU PROFIT DE LA CAC

Monsieur le Maire rappelle que pour des questions d'urgence ou de commodité, les services techniques communaux interviennent parfois sur de la voirie ou des bâtiments de la CAC (réparation ponctuelle en matière d'assainissement, espaces verts du foyer d'animation du Landreau …).

Une convention organise le remboursement de ces interventions par un relevé annuel (2014 : 2 658.83 € demandés).

Le Conseil municipal DECIDE de renouveler cette convention pour 3 ans (2015 à 2017).

6 – REGLEMENTS ET TARIFS DES SALLES COMMUNALES

Monsieur Jean-Pierre JOSELON, adjoint au Maire, indique que dans l'optique de l'ouverture de la salle de la Prairie le 30 avril 2016, les règlements et tarifs des différentes salles communales ont été revus par la Commission Vie Associative/ Communication, afin que les conditions de location soient le plus simple possible.

Les principaux changements sont les suivants :

- Pour la **salle principale de la Prairie**, les réservations sont ouvertes 2 ans exactement avant la date choisie. Pour toutes les autres salles communales, y compris la salle annexe de la Prairie, les réservations sont ouvertes 1 an avant la date choisie.
- Des arrhes de 30% du tarif seront demandées pour toute location, sauf pour les associations St-légeoises. Les arrhes ne sont pas récupérables, sauf cas de force majeure.
- Le solde est versé le jour de la remise des clefs (ou après la manifestation pour les associations St-légeoises).
- Pas de supplément pour la mise à disposition de la vaisselle.
- Un forfait ménage est possible pour la salle de la Prairie : 200 € pour les 2 salles, 150 € pour la salle principale, 100 € pour la salle annexe.
- Un forfait rangement est possible uniquement pour les entreprises dans la salle de la Prairie (120 € pour 2016).
- La location du foyer est possible pour des personnes extérieures, si elles veulent une petite salle **avec cuisine**.
- La salle du Petit Pré reste réservée aux St-Légeois et celles du Pôle culturel aux associations St-Légeoises.

Des grilles tarifaires ont été établies en fonction des tarifs de base déterminés par la Commission.

2016

LOCATION DE LA SALLE DU FOYER MUNICIPAL

COURS

Tarifs	Petit forfait activités annuelles (moins de 20 séances annuelles)	2016	46 €	106 €	**152 €**
	Grand forfait activités annuelles (plus de 20 séances annuelles)	2016	83 €	194 €	**277 €**

ST-LEGEOIS

(uniquement si le locataire veut l'équivalent de la salle annexe de la Prairie avec une cuisine ou si la salle de la Prairie est indisponible)

SAINT LEGEOIS : PARTICULIERS réduction de 35% sur les tarifs de base				
	Code	Arrhes	Solde	**Total**
Petit vin d'honneur (foyer uniquement)	2016	26 €	61 €	**87 €**
Grand vin d'honneur (foyer + restaurant scolaire)	2016	49 €	113 €	**162 €**
1 jour	2016	50 €	115 €	**165 €**
2 jours	2016	75 €	175 €	**250 €**

SAINT LEGEOIS : ENTREPRISES réduction de 20% sur les tarifs de base				
	Code	Arrhes	Solde	**Total**
Petit vin d'honneur (foyer uniquement)	2016	32 €	74 €	**106 €**
Grand vin d'honneur (foyer + restaurant scolaire)	2016	59 €	137 €	**196 €**
1 jour	2016	60 €	140 €	**200 €**
2 jours	2016	91 €	213 €	**304 €**

GRATUITÉ POUR LES ASSOCIATIONS SAINT LÉGEOISES

EXTÉRIEURS

(uniquement si le locataire veut l'équivalent de la salle annexe de la Prairie avec une cuisine)

EXTERIEURS : PARTICULIERS				
	Tarifs de base			
	Code	Arrhes	Solde	**Total**
Petit vin d'honneur	2016	40 €	92 €	**132 €**
Grand vin d'honneur (foyer + restaurant scolaire)	2016	74 €	171 €	**245 €**
1 jour	2016	75 €	175 €	**250 €**
2 jours	2016	114 €	266 €	**380 €**

ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES EXCLUES, SAUF 1 REUNION POLITIQUE PAR AN DEMANDEE PAR UN ST-LEGEOIS, OU REUNIONS ELECTORALES (GRATUIT)

2016
LOCATION DE LA SALLE DU PETIT PRÉ

COURS

	Code	Arrhes	Solde	Total
Tarifs: Petit forfait activités manuelles (moins de 20 séances annuelles)	2016	46 €	106 €	152 €
Tarifs: Grand forfait activités manuelles (plus de 20 séances annuelles)	2016	83 €	194 €	277 €

SAINT LÉGEOIS

SAINT LEGEOIS : PARTICULIERS				
	Code	Arrhes	Solde	Total
Tarifs: Vin d'honneur	2016	18 €	42 €	60 €
Tarifs: 1 jour	2016	35 €	80 €	115 €
Tarifs: 2 jours	2016	53 €	122 €	175 €

GRATUITÉ POUR LES ASSOCIATIONS SAINT LÉGEOISES
ENTREPRISES EXCLUES

EXTÉRIEURS

EXTERIEURS EXCLUS, SAUF 1 REUNION POLITIQUE PAR AN DEMANDEE PAR UN ST-LEGEOIS
OU REUNIONS ELECTORALES (GRATUIT)

2016
LOCATION DU PÔLE CULTUREL

COURS

	Code	Arrhes	Solde	Total
Petit forfait activités annuelles (moins de 20 séances annuelles)	2016	46 €	106 €	152 €
Grand forfait activités annuelles (plus de 20 séances annuelles)	2016	83 €	194 €	277 €

SAINT LÉGEOIS

GRATUITÉ POUR LES ASSOCIATIONS SAINT LÉGEOISES
PARTICULIERS ET ENTREPRISES EXCLUES

EXTÉRIEURS

EXTÉRIEURS EXCLUS, SAUF 1 RÉUNION POLITIQUE PAR AN DEMANDEE PAR UN ST-LEGEOIS,
OU REUNIONS ELECTORALES (GRATUIT)

Un membre non St-Légeois d'un bureau d'association St-Légeoise est considéré comme St-Légeois.

Les réunions politiques en période électorale sont gratuites.
Pour les autres réunions, les partis politiques sont assimilés à des associations extérieures.
Ils bénéficient d'une location gratuite par an, dans une des salles communales, si la réservation est faite par un St-Legeois.

Le Conseil VALIDE ces nouveaux règlements et tarifs, applicables dès transmission de la délibération.

7 – DIVERS

Caisse des Dépôts et Consignations – Prêt à taux zéro

Le 29 juin dernier, la Préfecture a fait part d'un nouveau dispositif de financement des investissements des collectivités territoriales.

Il s'agit d'un prêt à court terme, à taux zéro. Il équivaut à une avance sur la récupération de la TVA payée en 2015.

Selon le régime général, la TVA payée par la commune sur les dépenses 2015 sera remboursée par l'Etat fin 2017. Ce prêt à taux zéro (298446 € maximum) serait disponible dès octobre 2015 et remboursable en décembre 2017 et avril 2018.
Il permettrait de limiter le recours à un prêt relais cette année (620 000 € prévus dans le plan de financement de la salle de la Prairie).

Le Conseil municipal ADHERE à cet emprunt et DONNE délégation au maire pour y souscrire.

8 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

8.1 – Cadre de Vie

- Rencontre avec les Services Techniques pour évoquer leur réorganisation l'an prochain, notamment, par la hiérarchisation de la tonte, des massifs et du désherbage sur la Commune.
- Appel d'offres Voirie : marché attribué à l'entreprise COURANT de CHALONNES SUR LOIRE pour un montant TTC de 25 714.01 €.
- Chauffe-eau salle de sport remplacé : entreprise OUVRARD pour un montant TTC de 10 039.20 €.
- Lanternes rue d'Anjou : en attente, car possibilité éventuelle d'éclairage LED mieux subventionné.

8.2 – Vie Sociale

- Réunion extra-municipale du restaurant scolaire : 317 élèves inscrits en 2014/2015.
  Des difficultés de comportement
  Un grand bénéfice du nouveau four (meilleure cuisson, économie d'énergie …)
- TAP : réunion publique le 18 juin 2015.
- Assemblée générale du CSI : Monsieur Lionel NEAU a pris la direction par intérim.
  2 nouveaux membres au bureau.

8.3 – Vie Associative/Communication

- Bilan très positif de l'Art au Pas Léger : 200 personnes le vendredi soir pour la danse et le théâtre.
  Animations du samedi très suivies - 400 plateaux repas servis le soir avant le feu d'artifice.
- Fête des CM le mardi 30 juin 2015 avec une sono extérieure.
- Cérémonie en Mairie le 2 juillet pour récompenser l'équipe seniors féminines de Basket pour sa victoire en Coupe de l'Anjou.

9 - CALENDRIER

JUILLET 2015			
Lundi	6	**Bureau CAC**	18h00
		Commission Vie Sociale	20h00
Mardi	7	**Municipalité**	19h15
Lundi	20	**Conseil CAC**	18h30

AOUT 2015			
Lundi	9	**Bureau CAC**	18h00
Jeudi	20	**CARISPORT - Match amical** **Réception de l'équipe de SOCHAUX**	19h00 20h30
Samedi et Dimanche	22 et 23	**CARISPORT**	

SEPTEMBRE 2015			
Vendredi	4	**Conseil municipal**	**18h30**
Lundi	7	**Bureau CAC**	18h00
		Commission Cadre de vie	20h30
Mercredi	9	**Commission Vie Associative/Communication**	20h30
Lundi	14	**Commission Vie Sociale**	20h00
Lundi	21	**Conseil CAC**	18h30